



# POLYMUST® ORG

Préparation non-allergène complexe à base de protéine végétale et de bentonite calcique, exempte de caséine et de PVPP, destinée au collage des moûts et des vins.

Compatible avec le règlement européen pour la vinification biologique Règlement (CE) n° 889/2008 et ses amendements.  
*Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe, dans le cadre de l'emploi réglementé en œnologie. Conforme au règlement CE n°606/2009.*

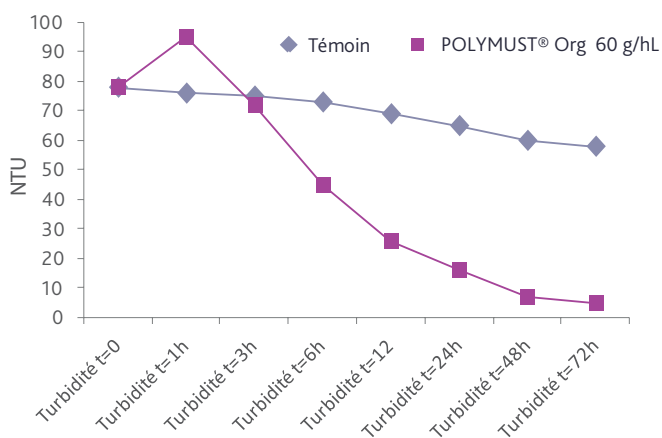
## SPÉCIFICITÉS ET PROPRIÉTÉS ŒNOLOGIQUES

POLYMUST® ORG est une association d'une protéine végétale, spécifiquement sélectionnée pour sa forte réactivité vis-à-vis des composés phénoliques, et d'une bentonite calcique à forte action de clarification pour le collage des moûts et des vins.

POLYMUST® ORG assure une clarification des moûts et des vins et un remarquable tassement des lies.

## RESULTATS EXPERIMENTAUX

- Cinétique de clarification sur un vin blanc de presse (Sauvignon, Bordeaux 2011).



- Collage sur un vin rouge de thermovinification (Gamay, Val de Loire 2011).

	TURBIDITÉ (NTU)
TÉMOIN	253
Produit à base d'albumine 6 cL/hL	178
Gélatine 6 cL/hL + Gel de silice 4 cL/hL	112
POLYMUST® ORG 30 g/hL	83

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect ..... poudre

Couleur ..... beige



## ANALYSES CHIMIQUES

---

Humidité.....	< 12%	Plomb.....	< 5 ppm
Arsenic.....	< 3 ppm	Mercure.....	< 1 ppm
Fer .....	< 240 ppm	Cadmium.....	< 1 ppm

## PROTOCOLE D'UTILISATION

---

### CONDITIONS ŒNOLOGIQUES

- Le traitement peut être mis en œuvre à chaque étape de la vinification tant sur moût que sur vin.
- Le traitement sera d'autant plus efficace que le produit à traiter sera clarifié (moût enzymé, vin soutiré).

### DOSE D'EMPLOI

Moûts et vins : 20 -60 g/hL.  
Vins rosés : 50 -100 g/hL.

### MISE EN ŒUVRE

Dissoudre POLYMUST® ORG dans 10 fois son poids d'eau tout en agitant. Il est recommandé de laisser gonfler la solution 1 heure avant emploi. Sur moûts, la préparation peut-être introduite avant ou pendant la fermentation, lors d'une incorporation énergique favorisant une diffusion rapide et homogène du produit.

La solution de POLYMUST® ORG ainsi préparée doit être utilisée dans la journée.

### CONSERVATION

---

- Conserver, au frais hors sol dans l'emballage d'origine, dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.
- Les emballages ouverts doivent être utilisés rapidement.
- DLUO 3 ans.

### CONDITIONNEMENT

---

Sachet de 1 kg, carton de 10 kg.





# POLYMUST® ORG

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 02/03/2018 Date de révision: 02/03/2018 Remplace la fiche: 02/03/2018  
1.0

Version:

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : POLYMUST® ORG  
Type de produit : Usage œnologique  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisation de la substance/mélange : Association de protéine végétale (pois) et de bentonite destinée au collage des moûts et des vins.

Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

LAFFORT FRANCE  
Boîte postale CS 61611  
33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE  
T +33 (0)5 56 86 53 04 - F +33 (0)5 56 86 30 50  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT SOUTH AFRICA  
32 ZANDWYK PARK  
7646 PAARL - SOUTH AFRICA  
T +27 21 882 8106  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT ITALIA  
S.P. PER CASTELNUOVO SCRIVIA S.N.C.  
15057 TORTONA AL  
T +39 0131 863 608 - F +39 0131 821 305  
[laffortitalia@laffort.com](mailto:laffortitalia@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT CHILE  
PARCELA 233, LOTE 2,  
COLONIA KENNEDY, SECTOR HOSPITAL  
9540000 PAINE - CHILE  
T +56 22 979 1590 - F +56 9 5201 7140  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT ARGENTINA

##### Distributeur

LAFFORT USA  
1460 CADER LANE  
SUITE C  
CA 94954 PETALUMA - USA  
T +1 (707) 775 4530  
[laffortusa@laffort.com](mailto:laffortusa@laffort.com) - [www.laffortusa.com](http://www.laffortusa.com)

##### Distributeur

LAFFORT NEW ZEALAND  
4/B GREENWOODS CLOSE  
TITIRANGI  
Boîte postale P.O. BOX 60-249  
1000 AUCKLAND - NEW ZEALAND  
T 64 (0) 21 322 290  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT ESPANA  
TXIRRITA MALEO 12 APTDO 246  
20100 RENTERIA - ESPAGNE  
T 0034943344068 - F 0034943344281  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

##### Distributeur

LAFFORT AUSTRALIA  
23 BURWOOD AVENUE  
WOODVILLE NORTH  
5012 SOUTH AUSTRALIA - AUSTRALIA  
T (08) 8360 2200  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

PREDIO INDUSTRIAL, CALLE CASTRO BARROS  
1330 CARRODILLA  
LUJAN DE CUYO - ARGENTINA  
T + 54 261 4962309 - F + 54 261 4964060  
[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 808 250 143	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunis	Centre d'Aide Medicale Urgente 2 Rue Raspail - Montfleury 1008 Tunis	+216 1 335 500	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : HSE MDHS101/2 - Silice cristalline dans les poussières alvéolaires en suspension dans l'air. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si les troubles continuent, consulter un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Informations plus détaillées: voir section 11.  
Symptômes/effets après inhalation : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

# POLYMUST® ORG

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières.

Mesures antipoussières : Éviter toute formation de poussière.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute formation de poussière. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un local bien ventilé. Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité.

Produits incompatibles : Agents odorants.

Chaleur et sources d'ignition : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

**Equipement de protection individuelle:**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Vêtements de protection - sélection du matériau:**

Vêtements de protection

**Protection des mains:**

En cas de risque de production excessive de poussières. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle				EN 374

**Protection oculaire:**

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Poussières		EN 166

**Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié

**Protection des voies respiratoires:**

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. EN 143

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Beige.
Odeur	: Caractéristiques du produit.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: partiellement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable



### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter toute formation de poussière. Chaleur. flammes ou étincelles. Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Pas de données propres, mais par analogie, le produit est considéré comme légèrement irritant pour la peau
Toxicité aiguë (inhalation)	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: N'a pas d'effet sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

**12.2. Persistance et dégradabilité**

POLYMUST® ORG	
Persistance et dégradabilité	Non pertinent.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

POLYMUST® ORG	
Potentiel de bioaccumulation	Non pertinent.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes : Aucun autre effet connu.

Indications complémentaires : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Éviter toute formation de poussière. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

**14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR)	: Non réglementé
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé
N° ONU (IATA)	: Non réglementé
N° ONU (ADN)	: Non réglementé
N° ONU (RID)	: Non réglementé

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport****ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

**IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

**IATA**

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

**ADN**

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

**RID**

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:
----------------------------

Révision - Voir : *
---------------------

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*

# PRODUITS UTILISABLES DANS LE CADRE DES RÈGLES DE VINIFICATION BIO-UE ET/OU NOP

Les produits listés ci-dessous sont utilisables dans le cadre de la réglementation européenne BIO concernant les pratiques et traitements œnologiques autorisés dans les produits biologiques du secteur vitivinicole (Règlement UE n°889/2008 amendé) ainsi que selon les exigences du règlement NOP (National Organic Program) de l'USDA (United States Department of Agriculture). LAFFORT® a décidé de référencer auprès d'un organisme certificateur certains des produits utilisables en agriculture biologique selon ces règlements. La liste de ces produits est disponible sur notre site : [laffort.com/certificats/](http://laffort.com/certificats/)

Cette liste est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement. Assurez-vous de disposer de la dernière version en vigueur ([www.laffort.com](http://www.laffort.com)).

**Avant toute utilisation de nos produits, vous devez impérativement faire valider leur conformité auprès de votre organisme certificateur qui vous indiquera les démarches administratives à suivre.**

	SUBSTANCES	Rgt Vin Bio UE n°889/2008 amendé	NOP (USA) «Made with...»
<b>LEVURES</b>			
ZYMAFLORE® 011 BIO 	LSA non OGM	Autorisé	Autorisé
ZYMAFLORE® (VL1, VL2, VL3, X5, X16, ST, CH9, CX9, DELTA, FX10, F15, F83, RB2, RB4, RX60, ALPHA <sup>TD</sup> , XPURE, ÉGIDE <sup>TMP</sup> )		Autorisé	Autorisé
ZYMAFLORE® SPARK		Non Autorisé	Autorisé
ACTIFLORE® (F33, ROSÉ, F5, BO213, RMS2, CERVISIAE)		Autorisé	Autorisé
<b>NUTRIMENTS &amp; PRODUITS DE LA LEVURE</b>			
SUPERSTART®  SUPERSTART® ROUGE  SUPERSTART® BLANC  SUPERSTART® SPARK	Levures inactivées & autolysats de levure	Autorisé	Autorisé
NUTRISTART® AROM	Autolysats de levure, levures inactivées & phosphate diammonique	Autorisé	Non Autorisé
NUTRISTART® ORG	Autolysats de levure	Autorisé	Autorisé
NUTRISTART®	Phosphate diammonique, levures inactivées, autolysats de levure & thiamine	Autorisé	Non Autorisé
THIAZOTE® PH	DAP & thiamine	Autorisé	Non Autorisé
THIAMINE	Thiamine	Autorisé	Non Autorisé
PHOSPHATE DIAMMONIQUE	DAP	Autorisé	Non Autorisé
CENOCELL®, CENOCELL® BIO 	Écorces de levure	Autorisé	Autorisé
CENOLEES®	Écorces de levure & levures inactivées	Autorisé	Autorisé
ENERGIZER® 	Levures inactivées	Non Autorisé	Autorisé
MALOSTART®	Écorces de levure & levures inactivées	Non Autorisé	Autorisé
FRESHAROM®	Levures inactivées	Autorisé	Autorisé
POWERLEES® ROUGE	Levures inactivées, β-glucanase (β 1-3, β 1-6) & maltodextrine	Non Autorisé	Autorisé
MANNOFEEL®*	Mannoprotéine	Autorisé	Autorisé
CENOLEES® MP	Mannoprotéines & gomme arabique	Autorisé	Autorisé
<b>ENZYMES (Rgt Vin Bio UE n°889/2008 amendée : uniquement dans le cadre de la clarification)</b>			
LAFASE® (FRUIT, HE GRAND CRU, CLARIFICATION, XL CLARIFICATION, THERMO LIQUIDE, XL EXTRACTION, BOOST, XL PRESS)	Enzymes pectolytiques issues de micro-organisme	Autorisé	Autorisé
LAFAZYM® (CL, PRESS, 600XL <sup>CE</sup> , EXTRACT) (sauf LAFAZYM® AROM)		Autorisé	Autorisé
OPTIZYM®		Autorisé	Autorisé
EXTRALYSE®, LAFAZYM® AROM	Enzymes issues de micro-organisme	Non Autorisé	Autorisé
LYSOZYM	Enzyme issue de blanc d'œuf de poule	Non Autorisé	Autorisé

## BACTÉRIES

	SUBSTANCES	Rgt Vin Bio UE n°889/2008 amendé	NOP (USA) «Made with...»
LACTOENOS® B7 Direct, LACTOENOS® SB3 Direct	Bactéries lactiques	Autorisé	Autorisé
LACTOENOS® 450 PreAc		Autorisé	Autorisé
KIT LACTOENOS® B16 STANDARD (bactérie seule)		Autorisé	Autorisé


## COLLAGE

VEGECOLL®, VEGECOLL® LIQUIDE*	Protéines végétales (patatine)	Autorisé	Non Autorisé
POLYMUST® ORG	Protéines végétales (pois) & bentonite	Autorisé	Autorisé
POLYMUST® DC	Protéines végétales (pois), bentonite & charbon	Autorisé	Non Autorisé
Gélatines: GÉLATINE EXTRA N°1, GECOLL®, GECOLL® SUPRA*, GELAROM®*, GELAFFORT®*, CLARPRESS®*, GECOLL® FLOTTATION*	Gélatines	Autorisé	Autorisé
Gamme MICROCOL® (FT, ALPHA, POUDRE, SPARK, CL G)	Bentonites	Autorisé	Autorisé
CASÉINE SOLUBLE, ARGILACT®	Caséine	Autorisé	Non Autorisé
CASEI PLUS	Caséinate de potassium	Autorisé	Non Autorisé
CLEANSARK® POUDRE	Bentonite & alginate	Autorisé	Autorisé
CLEANSARK® LIQUIDE NF*	Bentonite & alginate	Autorisé	Autorisé
ICHTYOCOLLE, CLARIFIANT VB*	Colle de poisson	Autorisé	Non Autorisé
OVOCLARYL, ALBUCOLL®	Albumine	Autorisé	Autorisé
SILIGEL	Dioxyde de silicium	Autorisé	Non Autorisé

## TANINS

VR SUPRA®, VR SUPRA® ÉLÉGANCE, VR COLOR®, TAN'COR®, TAN'COR GRAND CRU®, VR GRAPE®, TANFRESH®, TANIN GÉNOLOGIQUE, TANIN BDX®	Tanins	Autorisé	Autorisé
GALALCOOL®, GALALCOOL® SP, TANSARK®*		Autorisé	Non Autorisé
Gamme QUERTANIN® (QUERTANIN®, QUERTANIN® INTENSE, QUERTANIN® SWEET, QUERTANIN® CHOC )		Autorisé	Autorisé

## STABILISATION

STABIVIN® SP*, STABIVIN®*, STABIFIX®*	Gomme arabique en solution	Autorisé	Autorisé
CENOGOM® INSTANT	Gomme arabique micro-granulée	Autorisé	Autorisé
CENOGOM® BIO 	Gomme arabique micro-granulée	Autorisé	Autorisé
MANNOSTAB® LIQUIDE 200*, MANNOSTAB®	Mannoprotéines	Autorisé	Autorisé
CENOBRETT® ORG	Chitosane dérivé d' <i>Aspergillus niger</i>	Autorisé	Non Autorisé
GAMME POLYTARTRYL®	Acide métatartrique	Autorisé	Non Autorisé
BITARTRATE DE POTASSIUM	Bitartrate de potassium	Autorisé	Autorisé

## TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES

ACIDE LACTIQUE	Acide lactique	Autorisé	Autorisé
ACIDE L(+) TARTRIQUE	Acide L(+) tartrique	Autorisé	Autorisé
ACIDE CITRIQUE	Acide citrique	Autorisé	Autorisé
BICARBONATE DE POTASSIUM	Bicarbonate de potassium	Autorisé	Non Autorisé
CARBONATE DE CHAUX	Carbonate de calcium	Autorisé	Autorisé
TOXICAL	Silice & charbon actif	Autorisé	Non Autorisé
CHARBON ACTIF LIQUIDE HP	Charbon actif	Autorisé	Non Autorisé
CHARBON ACTIF SUPRA 4, Gamme GEOSORB®	Charbon actif	Autorisé	Autorisé (filtration)
CHARBON ACTIF PLUS GR	Charbon actif granulé	Autorisé	Autorisé (filtration)
ANOXYDE C	Acide ascorbique	Autorisé	Autorisé
SULFIREDOX	Sulfate de cuivre	Autorisé	Non Autorisé
SUPRAROM®	Métabisulfite de K, acide ascorbique & tanins	Autorisé	Non Autorisé
REDOXY PLUS	Acide citrique, métabisulfite de K, acide ascorbique & acide métatartrique	Autorisé	Non Autorisé

Avant toute utilisation de nos produits, vous devez impérativement faire valider leur conformité auprès de votre organisme certificateur.

	SUBSTANCES	Rgt Vin Bio UE n°889/2008 amendé	NOP (USA) «Made with...»
--	------------	--	-----------------------------

## BOIS POUR L'ŒNOLOGIE

Gamme NOBILE® (Copeaux, Granulars, Staves, Barrels Refresh, Block...)	Morceaux de bois	Autorisé	Autorisé
---	------------------	----------	----------

## SO<sub>2</sub> & DÉRIVÉS

MÉTABISULFITE DE POTASSIUM	Métabisulfite de potassium	Autorisé	Non Autorisé
BISULFITE DE POTASSIUM	Bisulfite de potassium	Autorisé	Autorisé
SOLUTION 6	Anhydride sulfureux	Autorisé	Autorisé
SOLUTION 10	Anhydride sulfureux & bisulfite de potassium	Autorisé	Autorisé
ANHYDRIDE SULFUREUX	Anhydride sulfureux	Autorisé	Autorisé
SOUFRE PASTILLES ET MÈCHES	Soufre	Autorisé	Autorisé
ŒNOSTERYL®	Métabisulfite de K & bicarbonate de K	Autorisé	Non Autorisé

## FILTRATION

DIATOMYL® P00, P0, P2	Terres Diatomées	Autorisé	Non Autorisé
DIATOMYL® P4, P5, P6		Autorisé	Autorisé
Gamme PERLITE	Perlites expansées	Autorisé	Autorisé
FILT SPÉCIALE	Cellulose & bentonite	Autorisé	Autorisé

## ATTESTATION DE NON DISPONIBILITÉ EN BIO :

En l'état actuel de ses connaissances, la société LAFFORT® certifie :

- ↳ Qu'à l'exception de la ZYMAFLORE® SPARK, aucune de ses souches conventionnelles de levures LSA n'est disponible certifiée BIO. Ces LSA conventionnelles peuvent donc être utilisées en production biologique UE.
- ↳ Que seule l'écorce de levure ŒNOCELL® BIO est certifiée BIO ; les autres écorces de levure disponibles proviennent de souches de levures différentes de celle de l'ŒNOCELL® BIO.
- ↳ Ne pas disposer commercialement d'équivalents BIO pour ses spécialités que sont l'albumine, les gélatines, les tanins, la colle de poisson et les protéines végétales.
- ↳ Dans le cas particulier des gommages arabiques, ne pas disposer commercialement d'équivalents BIO pour les formes liquides uniquement. L'utilisation en Agriculture Biologique de nos gommages arabiques liquides est donc possible à condition que l'utilisateur apporte la preuve auprès de son organisme certificateur de l'intérêt de la forme liquide (technologique, procédé d'utilisation simplifié, ...) en lieu et place de la forme poudre, pour laquelle nous disposons d'un produit certifié BIO, l'ŒNOGOM® BIO.

Tous les produits commercialisés par la société LAFFORT® :

- ↳ Ne sont pas, au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, concernés par les Organismes Génétiquement Modifiés et ne contiennent pas d'O.G.M. au sens de la partie A article 2 de la directive CEE 2001/18 du 12/03/01. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le règlement CEE 1830/2003 ; ceci indique donc l'absence de clonage.
- ↳ N'ont pas subi de traitement ionisant ; les produits LAFFORT® ne sont pas irradiés.
- ↳ Ne sont pas issues de la nanotechnologie à l'exception des produits SILIGEL et TOXICAL.
- ↳ Ne contiennent pas, ou ne sont pas élaborés à partir de substrat contenant des boues d'épuration, de substrat pétrochimique ou de rebut de liqueur sulfurée.

\* Produits liquides contenant soit de l'anhydride sulfureux, soit du bisulfite de potassium (voir fiche produit).

Bordeaux le : 29/07/19

Elixabet CAPOT  
Département Qualité








## CERTIFICAT

### Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1 du Règlement Européen n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique

*Et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO*

1. Numéro du document: **33/117018/840020**

<p>2. Nom et adresse de l'opérateur  <b>SAS LAFFORT</b>          CS 61611          33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE</p> <p><u>Site(s) associé(s)</u>          - 11 RUE ARISTIDE BERGES          ZAC LA JAQUOTTE          33270 FLOIRAC FRANCE</p> <p>Activité principale: <b>DISTRIBUTEUR - PREPARATEUR</b></p>	<p>3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle</p> <p style="text-align: center;"><b>Ecocert France SAS</b>          Lieudit Lamothe Ouest          F-32600 L'Isle Jourdain</p> <p style="text-align: center;"><b>FR-BIO-01</b></p>								
<p>4. Catégories de produits/activité  <b>Ingrédients pour préparations alimentaires</b>          Oenocell Bio          Oenogom Bio          Zymaflore 011 Bio</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">5. Définis comme</th> <th style="text-align: left;">Validité du ... au</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Biologique</td> <td>03/12/2018 31/03/2020</td> </tr> <tr> <td>Biologique</td> <td>03/12/2018 31/03/2020</td> </tr> <tr> <td>Biologique</td> <td>03/12/2018 31/03/2020</td> </tr> </tbody> </table>	5. Définis comme	Validité du ... au	Biologique	03/12/2018 31/03/2020	Biologique	03/12/2018 31/03/2020	Biologique	03/12/2018 31/03/2020
5. Définis comme	Validité du ... au								
Biologique	03/12/2018 31/03/2020								
Biologique	03/12/2018 31/03/2020								
Biologique	03/12/2018 31/03/2020								

6. Période de validité

Du **voir date affichée en 5.** au **voir date affichée en 5.**

7. Date de contrôle: **08/11/2018**

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Lieu, Date: **L'Isle Jourdain, le 03/12/2018**

**Le Directeur Général, Thierry STOEDZEL**

*L'authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet [www.ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)*

Page 1

**AVERTISSEMENT:** Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite